



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2025

N° : 2025/1912/03

**OBJET : RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE ET
EXTENSION DE LA SALLE
POLYVALENTE -
COORDINATION SÉCURITÉ
ET PROTECTION DE LA
SANTÉ (SPS)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20251219-2025191203-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Le vendredi 19 décembre 2025 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Julien BUISSON.

Absents : Nadine CAVELIER (pouvoir à C. BOURNEZ), Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Frédéric ROZIER, Émilie GORDONS.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Jean-François TAMIN

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil ses délibération du 14 mars 2023 par laquelle il avait été décidé de faire appel à un assistant maîtrise d'ouvrage, la société Services AMO, pour le projet de rénovation énergétique et d'extension de la salle polyvalente et du 7 octobre 2025 par laquelle il avait été décidé de retenir comme maître d'œuvre le cabinet d'architectes Figural. Aussi, il convient de missionner une entreprise pour assurer la mission coordination sécurité et protection de la santé (SPS). Il présente les deux offres reçues (ALPES Contrôles et Qualiconsult).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Accepte de faire réaliser une mission coordination sécurité et protection de la santé (SPS), dans le cadre des travaux de rénovation énergétique et extension de la Salle Polyvalente,
2. Retient l'offre de l'entreprise ALPES Contrôles, qui s'élève à 7 830 € HT,
3. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document rendu nécessaire par la présente décision.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Jean-François TAMIN